

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 25 septembre 2023

Délibération n° 2023-1926

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Oullins

Objet : Développement urbain - Secteur La Saulaie - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société d'économie mixte (SEM) Patrimoniale du Grand Lyon, d'un local commercial situé 27 avenue Jean Jaurès

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Blandine Collin

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 septembre 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burrinand, Mme Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Crédoz, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Charriot (pouvoir à Mme Sarselli), M. Cohen (pouvoir à M. Quiniou), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon), Mme Crespy (pouvoir à M. Petit), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Ederly (pouvoir à Mme Sechaud), M. Geourjon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Marion (pouvoir à Mme Popoff), Mme Nachury (pouvoir à M. Lassagne).

Conseil du 25 septembre 2023**Délibération n° 2023-1926**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Oullins

Objet : Développement urbain - Secteur La Saulaie - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société d'économie mixte (SEM) Patrimoniaire du Grand Lyon, d'un local commercial situé 27 avenue Jean Jaurès

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 septembre 2023, exposant ce qui suit :

I - Contexte de la cession

La SEM Patrimoniaire du Grand Lyon, par lettre en date du 3 mai 2023, avait fait part de sa volonté d'acquérir ce bien et avait demandé que la Métropole de Lyon exerce son droit de préemption.

Par arrêté du Président n° 2023-05-11-R-0369 du 11 mai 2023, la Métropole a préempté, pour le compte de la SEM Patrimoniaire du Grand Lyon, auprès de la société civile immobilière Hes'Tim, un bien immobilier situé 27 avenue Jean Jaurès à Oullins.

Ce bien, occupé par un locataire, a été préempté au montant inscrit dans la déclaration d'intention d'aliéner, soit 33 000 €.

En effet, ce bien se situe dans un secteur ayant fait l'objet d'études commerciales et d'établissement de projet urbain partenarial.

Son acquisition se justifie dans la poursuite du projet urbain du quartier de la Saulaie à Oullins déjà engagé et par la volonté de revitaliser l'activité commerciale de l'avenue Jean Jaurès, artère principale du quartier.

La Métropole étant déjà propriétaire de plusieurs locaux commerciaux dans cette avenue, dont le local voisin situé 25 avenue Jean Jaurès, l'action de la SEM Patrimoniaire du Grand Lyon permettra de créer une dynamique entre les cellules commerciales.

Il est donc proposé, par la présente délibération, d'approuver la promesse d'achat et de vente avec préfinancement contractée entre la Métropole et la SEM Patrimoniaire du Grand Lyon, permettant la vente à cette dernière du bien acquis par préemption.

II - Désignation du bien cédé

Le bien préempté et cédé consiste dans le lot n° 23 d'une copropriété, représentant un local commercial situé au rez-de-chaussée, d'une surface d'environ 33 m², avec les 28/899 des parties communes générales.

La copropriété est bâtie sur terrain propre cadastré AM 185, d'une superficie de 309 m², situé 27 avenue Jean Jaurès à Oullins.

III - Condition de la cession

Le bien a été préempté pour le compte de la SEM Patrimoniale du Grand Lyon qui s'engage à préfinancer l'acquisition.

La SEM Patrimoniale du Grand Lyon fait son affaire de la libération des lieux.

Aux termes de la promesse d'achat, la SEM Patrimoniale du Grand Lyon, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Métropole ce bien, au prix de 33 000 €, cédé occupé, conformément aux termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) et à lui rembourser les frais inhérents à cette acquisition ;

Vu les termes de l'avis de la DIE du 13 avril 2023, joint au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la cession, par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 33 000 €, à la SEM Patrimoniale du Grand Lyon d'un local commercial formant le lot n° 23 de la copropriété située 27 avenue Jean Jaurès à Oullins, cadastrée AM 185, dans le cadre du projet de développement du secteur La Saulaie.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 23 janvier 2023 pour un montant de 68 000 000 € en dépenses et 68 069 000 € en recettes sur l'opération n° OP07O7862.

4° - La somme à encaisser ainsi que tous les frais inhérents à cette cession seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 458200, pour un montant de 33 000 € correspondant au prix de l'acquisition.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 26 septembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230925-309528-DE-1-1 Date de télétransmission : 26 septembre 2023 Date de réception préfecture : 26 septembre 2023
